

Accompagnement individuel à la validation des acquis de l'expérience (VAE)



CPRP (ex ATST)

À DISTANCE Réf. 16bVAE1_D

 7 h
ou 14 h
Nous consulter

 800 € HT
ou 1500 € HT

+ 500 € HT
la présentation
devant jury

ANIMATION

Expert dans une des spécialités de la certification

DÉROULEMENT

- Horaires définis par les parties.

SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi des séances.
- Bilans intermédiaires.



Cet accompagnement est éligible au CPF selon les règles en vigueur consultables sur www.moncompteformation.gouv.fr.

Cet accompagnement individuel a pour objectif d'encadrer le candidat dans la réalisation de son livret 2 en vue de l'obtention du titre de niveau 5 « Conseiller en prévention des risques professionnels ».

Prérequis

- Avoir validé le livret 1 de la VAE CPRP.

Objectifs

- Accompagner le bénéficiaire dans la préparation de sa démarche de validation des acquis de l'expérience, pour la rédaction du livret 2 jusqu'à la soutenance devant le jury.

Programme

- Modalités d'accompagnement
 - Entretiens individuels (par visioconférence, téléphone ou courriel) avec un accompagnateur, expert de la certification, désigné pour aider le candidat à :
 - Formaliser son expérience et ses compétences.
 - Constituer son dossier de validation en vue de la présentation devant le jury.
- Formalisation
 - Feuille de suivi des entretiens mentionnant la date et la durée des entretiens et la progression du bénéficiaire dans la réalisation du livret 2.
 - Attestation de présence signée du candidat et des accompagnateurs, précisant la durée pour chaque étape de l'accompagnement.
 - Remise du livret 2 au format numérique (PDF) ainsi qu'un exemplaire papier.

Avertissement

Validation des acquis devant jury : l'AFOMETRA propose aux services d'effectuer la soutenance de leurs stagiaires à distance. Pour les collaborateurs non encore diplômés qui justifient malgré tout d'une expérience et souhaitent valider via les acquis de l'expérience cette certification, nous avons mis en place **un livret de sensibilisation** qui explique l'ensemble du processus.

Dans ce livret, vous trouverez toutes les informations nécessaires à la démarche globale de VAE en général et de la VAE CPRP en particulier :

- Le livret de niveau 1 pour valider la première étape.
- Le livret 2 que vous devrez remplir pour justifier de votre expérience.
- Enfin, le référentiel « Conseiller en prévention des risques professionnels » qui synthétise l'ensemble des compétences attendues.

C'est sur la base de l'étude du livret 2 que vous serez évalué par un jury de professionnels à l'issue duquel vous pourrez obtenir tout ou partie de votre certification.